

# **CONDITIONS GENERALES DE LOCATION D'ÉQUIPEMENT DE VIA FERRATA**

## **ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT**

La location du matériel **de via ferrata**, doté des équipements de base fournis par la société **YANN MEZELLE** « le loueur », ses accessoires et ses équipements de base loués aux termes des présentes, pris seul ou collectivement, sont désignés « biens loués ».

## **ARTICLE 2 - EQUIPEMENT DE BASE DU MATERIEL D'ESCALADE**

Chaque équipement loué est équipé de : 1 casque, 1 harnais, longes de via ferrata, mousqueton de repos.

## **ARTICLE 3 - OBLIGATION DU LOCATAIRE**

Le contrat de location est conclu avec le locataire en personne. Il n'est, par conséquent, ni cessible, ni transmissible. Le client, dénommé « locataire », doit être une personne physique de plus de 18 ans reconnaissant être apte à la pratique de **la via ferrata** et n'avoir aucune contre-indication médicale. Les utilisateurs devront avoir comme taille minimale 1,40 m et peser au moins 40kg. Nous ne proposons pas de location de matériel aux mineurs pour la pratique de cette activité. Le matériel **de via ferrata** étant placé sous la responsabilité du locataire, il lui est recommandé de procéder, préalablement à l'utilisation effective du matériel **de via ferrata**, à une vérification élémentaire de ses principaux

Eléments fonctionnels apparents, et notamment (liste non limitative) : 1 casque, 1 harnais, longes de via ferrata. Le locataire reconnaît que le matériel loué est en parfait état et s'engage à l'utiliser avec soin. En cas de défaillance technique en cours de location, le locataire ne pourra réclamer aucun dommage et intérêt au loueur. En cas de nécessité d'une réparation, le locataire devra se présenter auprès du point de location. Il sera procédé à l'échange du matériel **de via ferrata**.

Le loueur se réserve la possibilité, soit de prélever les sommes dues sur le dépôt de garantie, soit de facturer le client.

## **ARTICLE 4 - CONDITIONS D'UTILISATION**

Le locataire s'engage à utiliser lui-même les biens loués. Le prêt ou la sous-location des biens loués est strictement interdit. Le locataire est tenu personnellement responsable de toute infraction ainsi que des dommages corporels et matériels qu'il cause à l'occasion de l'utilisation du matériel loué dont il a la garde.

Le port du casque par le locataire est obligatoire.

Le locataire s'engage à ne pas utiliser le matériel **de via ferrata** au-delà de ses capacités. --

Le locataire est informé à son départ de l'utilisation du matériel ainsi que les règles de sécurité à la pratique **de la via ferrata**. Le loueur n'est pas responsable du non-respect des règles de sécurité.

Pour toute autre cause, le locataire devra contacter sans délai le loueur.

## **ARTICLE 5 - PROPRIETE**

Les biens loués restent la propriété exclusive de **YANN MEZELLE** pendant la durée de la location. La location opère le transfert de la garde juridique du matériel et engage l'assurance « responsabilité civile » du locataire en cas de vol et pour l'intégralité des dommages qu'il pourra causer à l'occasion de l'utilisation et de la détention de celui-ci, et ce, jusqu'à la restitution de l'équipement au point de location.

## **ARTICLE 6 - PRISE D'EFFET, MISE À DISPOSITION ET RESTITUTION**

La location prend effet au moment où le locataire prend possession des biens loués qui lui sont livrés. Le présent contrat n'est en vigueur que pour la durée de la location. Si le locataire conserve l'équipement **de via ferrata** au-delà de cette période sans avoir régularisé sa situation, il perd le bénéfice des garanties prévues au contrat. Le locataire reconnaît avoir reçu les biens loués en bon état de fonctionnement avec l'équipement de base. Il déclare avoir eu personnellement toute latitude pour vérifier l'état des biens loués. Il s'engage à les restituer dans l'état dans lesquels il les a loués, sans tenir compte de l'usure normale.

## **ARTICLE 7 - RESPONSABILITE**

Le locataire dégage **YANN MEZELLE** de toute responsabilité découlant de l'utilisation des biens loués, notamment en ce qui concerne les conséquences corporelles, matérielles et immatérielles des accidents de toutes natures. Le locataire déclare être titulaire d'une assurance personnelle en responsabilité civile qui garantit la responsabilité encourue à l'occasion de l'utilisation des biens loués tant par lui-même et les personnes dont il a la garde. Le locataire engage personnellement sa responsabilité pour les dommages, casses et le vol subis par les biens loués. Les dommages subis par les biens loués, le vol ou la perte seront facturés au locataire selon le tarif en vigueur ci- joint.

## **ARTICLE 8 - CAUTION**

Lors de la mise à disposition des biens loués, le locataire versera une caution de 250€ par chèque sur le matériel **de via ferrata** loué. Lors de la restitution des biens loués par le locataire, ladite caution lui est reversée ou annulée. Le locataire autorise le loueur à encaisser la caution s'il ne se présente pas en cas de réparation des dégradations et vols. Il est convenu que le montant de la caution ne saurait en aucun cas constituer une limite de garantie, le loueur conservant, le cas échéant, le droit de poursuivre le locataire à l'effet d'obtenir l'entier dédommagement de son préjudice.

## **ARTICLE 9 - ASSISTANCE**

Le locataire loue le matériel **de via ferrata** en parfait état de marche. Il doit s'assurer de ramener ou de faire rapatrier au point de location.

## **ARTICLE 10 - LA RÉSERVATION**

La réservation étant ainsi conclue, **YANN MEZELLE** s'engage vis-à-vis du Client à louer à ce dernier le matériel réservé selon les modalités fixées dans la réservation et les présentes CG et CGL, tandis que le Client s'engage à prendre ledit matériel réservé selon les mêmes modalités.

Si le Client désire réserver un article supplémentaire, il doit faire une autre réservation portant sur l'article supplémentaire qu'il désire réserver.

Le Client dispose d'un délai légal de rétractation de 7 jours à compter de la réception par le client de confirmation de prise en compte de la Réservation. Toutefois, ce droit de rétractation ne pourra plus être exercé si le Client a enlevé le matériel réservé avant l'expiration du délai de sept jours francs. Le Client prendra contact directement avec **YANN MEZELLE**. Le remboursement de l'acompte sera alors effectué dans un délai de 30 jours. Il est entendu que le remboursement de l'acompte n'est possible que si l'annulation intervient au moins 3 jours précédant le premier jour de location prévu.

Pour toute demande d'annulation intervenant avant l'enlèvement du matériel réservé et en dehors du délai légal de rétractation, l'intégralité de l'acompte est conservée par **YANN MEZELLE**. L'acompte sera néanmoins remboursable dans le cas où cette annulation interviendrait à la suite d'un cas de force majeure que le Client devra justifier. Dans une telle situation, le remboursement de l'acompte sera effectué sous 30 jours.

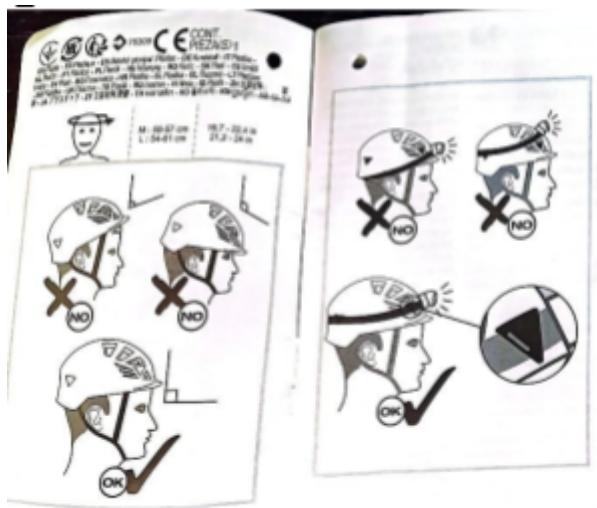
## ARTICLE 11 - REMBOURSEMENT ET ANNULATION

YANN MEZELLE se réserve le droit d'annuler et s'engage à rembourser la location si la pratique **de via ferrata** n'est pas possible pour des raisons météorologiques mauvaises ou entretien du site.

## ARTICLE 12 - RAPPEL D'UTILISATION DU MATERIEL

Pour le rappel d'utilisation du matériel voire les informations et pictogrammes des fabricants ci-joint :

### Casque



#### Comment ajuster votre casque?

Afin d'assurer une protection convenable, ce casque doit être adapté ou ajusté à la taille de la tête de l'utilisateur. Il doit être bouclé correctement, conformément aux instructions décrites (voir schéma). Mettez le casque sur votre tête puis refermez le système en l'ajustant. Pour vérifier si le casque est bien installé, secouez légèrement la tête : le casque ne doit pas bouger. Boucles de croisement de sangles : Ajuster les boucles de croisement de façon à ce que les sangles forment un « Y » sous le lobe de l'oreille, sans la recouvrir. Réglez les longueurs de sangles de façon à ce que le casque ne soit ni trop en arrière (risque de front dégagé), ni trop en avant (gêne de la visibilité). Fermeture : la sangle doit passer sous la mâchoire, contre la gorge. Le serrage de la sangle doit être ajusté : ni trop fort, ni trop lâche. La boucle ne doit pas être placée sur la mâchoire. Le serrage est bon quand le front n'est pas trop découvert lors d'un basculement du casque en arrière, et quand le champ de vision n'est pas altéré lors d'un basculement du casque en avant. Attention, le casque ne doit pas pouvoir s'enlever lorsque le système de fermeture est bouclé. Il est équipé d'un système de rétention prévu pour ne pas se décrocher en cas d'accident.

### Longe :

Composée de 3 sections distinctes :

- la sangle d'accrochage au harnais
- le frein, ou « absorbeur par déchirement»
- les 2 bras en sangle, avec chacun à leur extrémité un mousqueton de norme K

La sangle d'accrochage vient fixée au harnais au moyen du nœud de tête d'alouette.  
Sur, le pontet du harnais (sangle frontale qui relie les sangles de cuisses à la ceinture)

L'absorbeur par déchirement est en principe « emballé » dans une housse. Avant l'emploi d'une longe empruntée ou louée, on devrait toujours tirer fortement à la main sur les sangles pour contrôler que le frein n'aït pas été rentré après un choc...

Par contre, il ne faut en aucun cas « ouvrir » le système de sangle pliée, afin que le système soit toujours assemblé et plié correctement à l'intérieur de la housse et prêt à fonctionner sans entrave !

Les 2 bras en sangle, munis des mousquetons K, vont venir accrochés à la « ligne de vie », le câble

qui en principe court de bas en haut de la via ferrata. La meilleure façon de les placer sur le câble consiste à les accrocher depuis l'arrière du câble, de sorte que l'ouverture des mousquetons se retrouvent orientée vers l'extérieur. En effet, en cas de chute, l'ouverture des mousquetons ne sera pas mise en contact avec le rocher et le risque d'ouverture involontaire sera ainsi minimisé. Avec les longes disposant de bras de longueurs différentes, on devrait toujours crocheter le bras le plus court en-dessous et le plus long en-dessus. (voir le chapitre Risques et erreurs possibles).

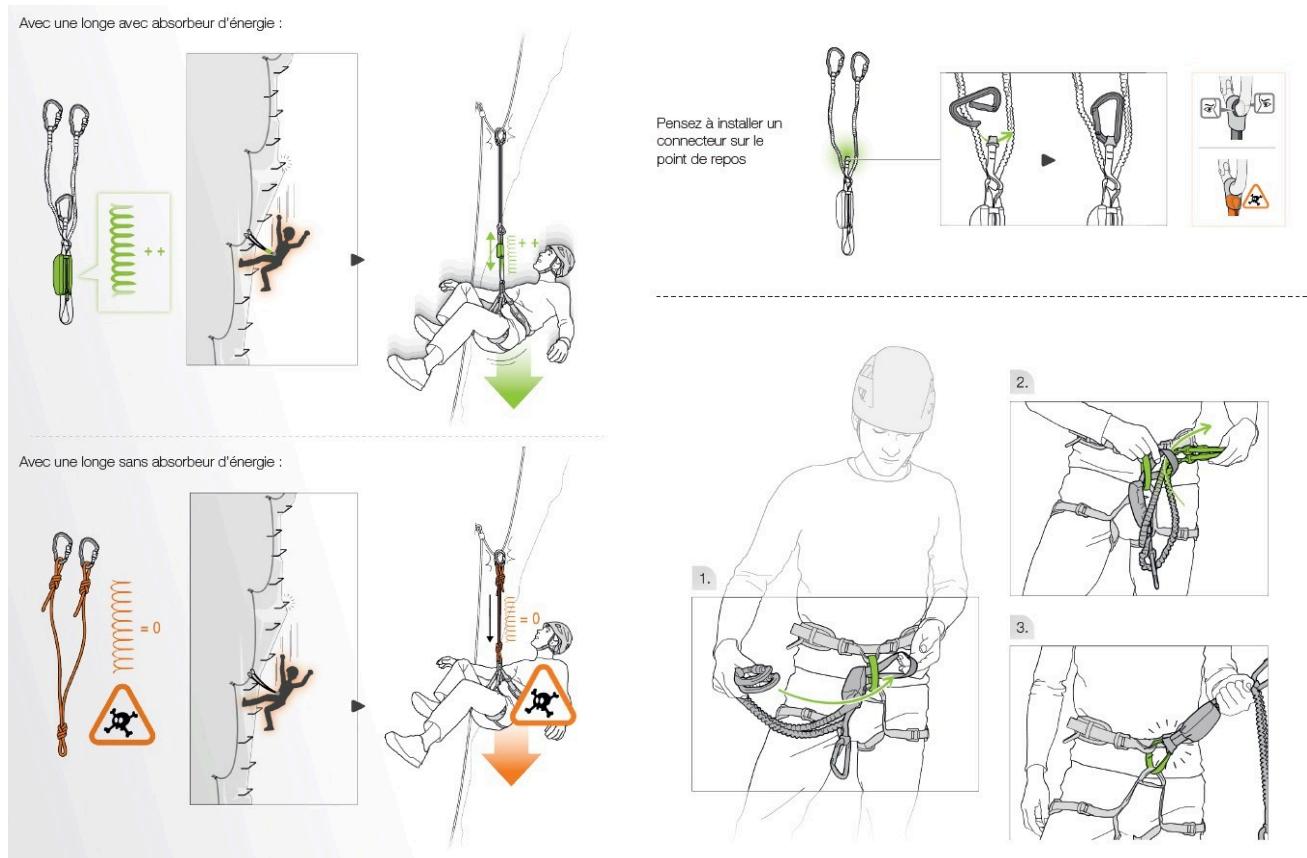
#### Repos & attente

Afin de se reposer ou en cas d'attente sur le parcours, le ferratiste devrait pouvoir disposer d'une « longe de repos ». Le meilleur type de mousqueton pour cet usage se révèle être le mousqueton simple d'escalade à fermeture « fil ». En effet, ce type offre la plus grande ouverture, et peut ainsi être facilement et rapidement accroché aux échelons, câble ou broches d'ancrage du câble. Un mousqueton avec sécurité n'est pas adapté pour cette fonction : dans l'urgence d'un épuisement, l'accrochage du mousqueton doit pouvoir s'effectuer très rapidement...

Suivant la construction de la longe de via ferrata, deux variantes s'offrent à l'utilisateur:

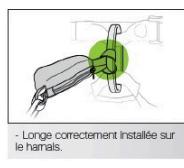
- Soit sa longe de via ferrata n'a pas de boucle au milieu à la sortie du frein, et alors il doit employer une sangle supplémentaire, qui viendra fixée au pontet de son harnais et munie du mousqueton simple à fil . Attention toutefois de ne pas mélanger les 2 systèmes d'accrochage, et de ne pas parcourir la via ferrata avec la longe de repos accrochée sur le câble.. !
- Soit sa longe de via ferrata dispose d'un anneau, en sangle ou métallique, à la sortie du frein, et dans ce cas, il peut ajouter un mousqueton simple (doigt fil conseillé pour sa plus grande ouverture et sa rapidité de mise en place). Cette variante offre la sécurité supplémentaire que représente l'auto-assurance intégré dans la chaîne dynamique d'assurage, minimisant ainsi les risques en cas d'erreur de manipulation.

Dans tous les cas, un assurage supplémentaire au moyen d'une corde dynamique d'escalade peut s'avérer avantageux, voire même indispensable si la personne pèse moins de 40kg ou plus de 120kg pour les longes avec la nouvelle norme 2017.



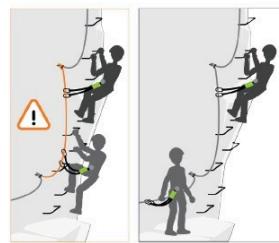


1. Règle de base : toujours rester longé sur le câble

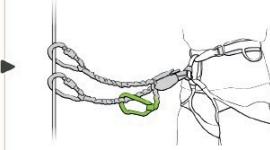
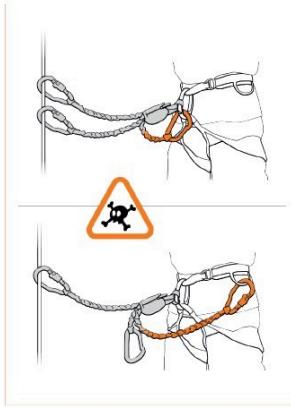


- Mousqueton fixé sur le point de repos et opérationnel.  
- Mousquetons de bouts de longe fonctionnels.  
- STRING présent sur chacun des trois mousquetons.

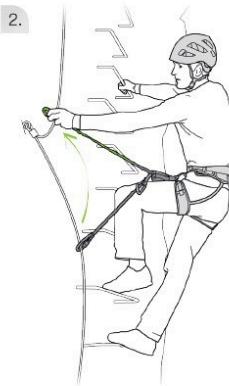
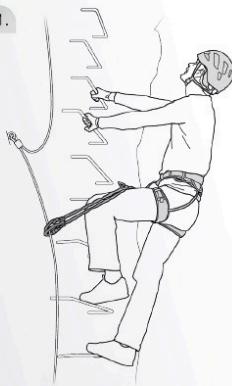
2. Une seule personne par segment de câble



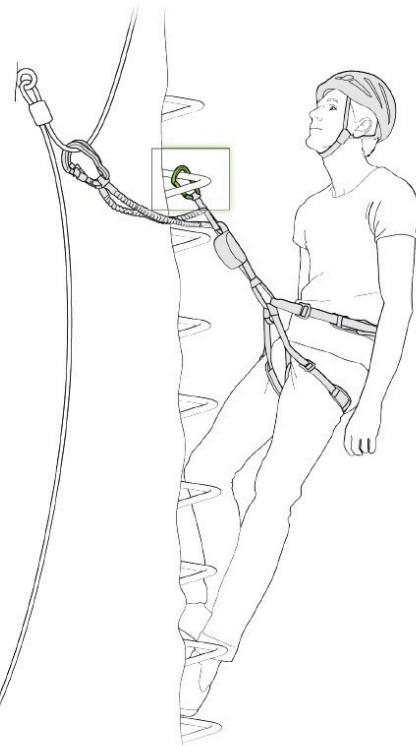
3. Ne jamais reconnecter un brin de longe au harnais (pas de déploiement de l'absorbeur d'énergie)



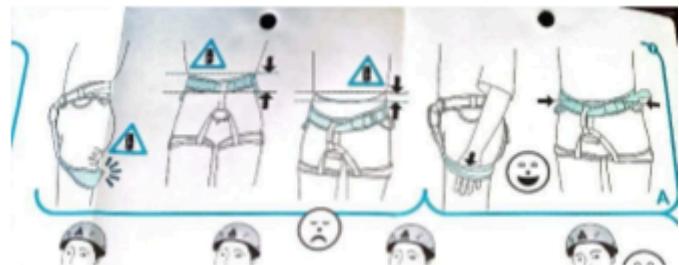
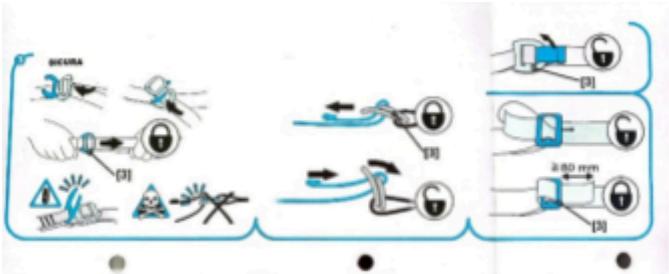
Conservez en permanence au moins un brin connecté au câble d'assurance



Relâchez les bras dès que vous en ressentez le besoin



## Harnais :

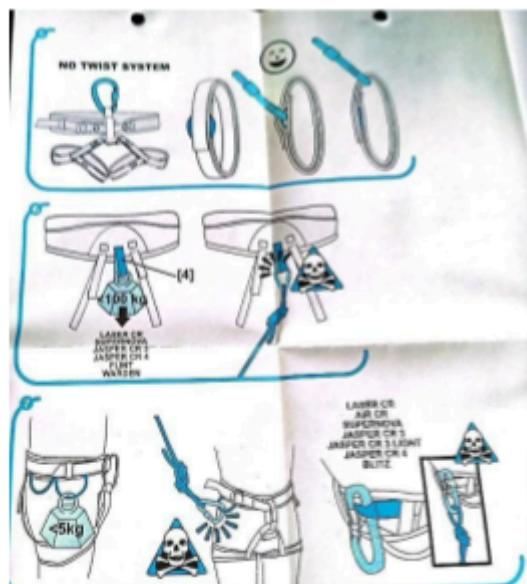
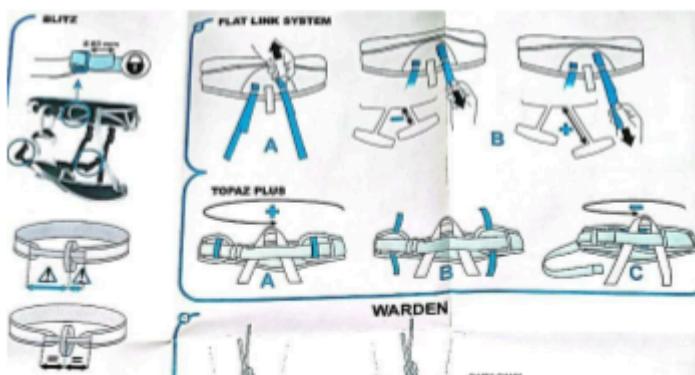


**UTILISATION** Ce produit a été réalisé pour l'escalade et l'alpinisme en conditions climatiques normales. Le produit doit être seulement utilisé comme décrit ci-après et en accord avec les dessins 1 à 7.

- Baudrier cuissard: à utiliser de préférence avec un baudrier torse (fig. 4C), surtout en cas de port du sac à dos.
- Baudrier torse: à utiliser impérativement avec un baudrier cuissard (fig. 4C).

Pour le choix de la taille correcte et pour s'encorder correctement, voir **tableau A** et **fig. 4**.  
**No Twist System (fig. 5):** un mini anneau, intégré dans l'anneau d'assurage, maintient le mousqueton d'assurage dans la direction correcte d'utilisation, afin de diminuer le risque de positions potentiellement dangereuses.

Pour les harnais munis d'un anneau de hissage [4] à l'arrière de la ceinture (fig.6), utilisez cet anneau uniquement pour attacher une corde destinée au hissage, et non pour vous amarrer à un relais, descendre en rappel ou vous encorder.



## Décharge

Bien que nous ayons pris des mesures responsables pour vous fournir des instructions appropriées et/ou des instructeurs compétents afin de vous permettre de profiter d'une activité, nous désirons vous rappeler que cette activité n'est pas sans risques.

Je consens et reconnaiss ce qui suit :

1. Lors de mon contact auprès de **Yann MEZELLE** ainsi que lors de pratique des activités pour lesquelles je loue le matériel ESCALADE, je comprends que leur pratique est potentiellement dangereuse et que je pourrais me blesser et même mourir des suites d'un accident.
2. J'accepte et j'assume tous les risques, incluant tout danger inhérent au site, aux obstacles, ma mauvaise condition physique, la négligence ou la faute de moi-même, des autres participants ou des tiers, l'interférence des spectateurs, la collision avec les autres personnes, la chute d'un obstacle et toute autre cause d'accident ou blessure, y compris notamment les entorses, les déchirures musculaires et/ou ligamentaires, les fêlures ou fractures, les affections oculaires, les coupures, les blessures, les éraflures, les écorchures et/ou les contusions, la déshydratation, le manque d'oxygène, l'exposition et/le vertige, les traumatismes à la tête, au cou et/ou à la colonne vertébrale, les chocs nerveux, la paralysie et/ou le décès. Je comprends que les sites pourraient être glissants et j'accepte la responsabilité de prendre toutes les précautions requises pour éviter un accident. **J'ASSUME L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DU CHOIX D'UNE PERSONNE RESPONSABLE POUR M'ASSURER.**
3. Si je me blesse, je ne ferai aucune réclamation contre **Yann MEZELLE** ou toutes autres personnes et je renonce à tout droit d'action contre **Yann MEZELLE**, ses collaborateurs, ayant droits, bénévoles, commanditaires et autres personnes, physiques ou morales, impliquées dans l'organisation, tels que les propriétaires sur lesquels sont organisées les activités. J'indemnisserai aussi **Yann MEZELLE** contre toute réclamation de tiers découlant de mes faits et gestes.
4. Je m'engage à me comporter de façon prudente et diligente. Je ne blesserai personne et ne causerait aucun dommage matériel ou autre sur le site de l'activité. Je m'engage aussi à respecter toutes les directives de sécurité et autres lois applicables. Je ne serai pas sous l'effet de la drogue ou de l'alcool sur le site lors de l'activité.
5. Je ne souffre d'aucune condition mentale, physique ou autre état de santé qui pourrait rendre ma participation à la pratique de **la via ferrata**, dangereuse ou à risque. (Exemple : Problème cardiaque, épilepsie, problème de motricité, opération récente, prothèse...)
6. Si je suis blessé ou si je subis tout autre dommage, incluant le vol de mes biens, je renonce à toute réclamation contre **Yann MEZELLE**.
7. J'accepte que la location du matériel soit une considération juste et équitable pour les décharges de responsabilité et indemnisation accordées par les présentes.

Je comprends et j'accepte les conditions énoncées ci-dessus et souhaite prendre part à la location du matériel pour pratiquer l'activité sportive.

NOM Participant caractères imprimerie  
DATE

SIGNATURE Participant

	QUANTITE	N° MATERIEL	ETAT SORTANT	ETAT RETOUR
Casque				
Harnais				
Longe				
Mousqueton				

Signature Loueur

Signature Loueur retour date